



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

ACTUALITE EN PROCEDURE D'APPEL

LES SANCTIONS PROCEDURALES QUI FONT PEUR !

**Jeudi 16 septembre
De 17h00 à 20h00**

Christophe LHERMITTE

Avocat associé au barreau de Rennes (Cabinet GDL) -
Ancien avoué -
Spécialiste en procédure d'appel -
Auteur d'articles juridiques en procédure d'appel

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : Être en capacité d'appréhender la procédure d'appel de manière à se prémunir contre les sanctions résultant de toute défaillance procédurale.

Pré requis :
Etre Avocat.

Programme :

1 - Les sanctions frappant l'appelant

- la caducité de la déclaration d'appel
- l'irrecevabilité de l'appel
- la nullité de la déclaration d'appel
- l'absence d'effet dévolutif
- l'appel non soutenu
- la péremption de l'instance
- la radiation de l'affaire pour non-exécution

2 - Les sanctions affectant les droits de l'intimé

- le défaut de constitution
- l'appel incident

3 - Les conclusions et les pièces

- l'irrecevabilité des conclusions
- les prétentions oubliées
- les pièces

4 - Les nullités

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique en PDF remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)